

**MAIRIE DE VAULX
74150 VAULX**

**CONSEIL MUNICIPAL DE VAULX
SEANCE DU 30 OCTOBRE 2009**

Le 30 octobre 2009, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Vaulx, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier MARMOUX, Maire.

Date de convocation : 26/10/2009

Nombre de

Conseillers en exercice : 15

Présents : 13 Votants : 13

Présents : Olivier MARMOUX, Laurent BOUVIER, Pascal CONTAT, Evelyne DEPLANTE, Yves LAMAISON, Axel MINEUR, René DUCORPS, Chantal CURTY-MARCHAND, Philippe HELF, Fabrice PERRISSOUD, Béatrice POUJOL, ., Emmanuelle JANSSEN-ROUGERIE, Patrick CHALOT

Absents excusés : Marc RAVOIRE

Absents : Nathalie DEMETZ

A été désignée secrétaire : Béatrice POUJOL

Monsieur le Maire présente Danielle JAIN, qui sera la secrétaire de la mairie à compter du 1^{er} novembre prochain en remplacement de Corinne Conte.

*Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'inscrire une nouvelle question à l'ordre du jour compte-tenu de son caractère urgent :
Classe de mer de l'école : participation de la commune*

Les élus, à l'unanimité acceptent d'inscrire cette question supplémentaire à l'ordre du jour

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 septembre 2009 à l'unanimité des membres présents.

Urbanisme Rapporteur : Evelyne DEPLANTE

DP RUFFIER-MONET Philippe – Bellossy –réfection du toit du four à pain : pas d'observation particulière

DP PERRISSOUD Daniel-Bellossy-panneaux solaires : pas d'observation particulière

PC GARDEL Gilles –Bellossy-véranda : il s'agit d'informations complémentaires

PC modificatif BAUDIN Frédéric – Le Biolley- pas d'observation particulière – ce modificatif réduit le projet initial du PC

Voirie : Rapporteur Laurent BOUVIER

Attribution du marché pour la réfection du chemin des Bettés

5 entreprises ont répondu :

Entreprises	Montant devis
DEGEORGES	33 258,50 €
SAS COHENDET et fils	44 510,00 €
BORTOLUZZI SAS	39 675,00 €
SASSI BTP	47 400,00 €
SATP	37 093,00 €

Le maire précise que la commission propose de retenir l'entreprise DEGEORGES qui présente la meilleure offre technique et financière

A l'exception d'une abstention, il est décidé de retenir la proposition de l'entreprise DEGEORGES

Assainissement Rapporteur : Laurent BOUVIER

Indemnisation pour perte de récolte au GAEC "les Clappins" en raison de travaux d'assainissement

Monsieur Bouvier propose à l'assemblée d'indemniser le GAEC "les Clappins" en raison de travaux d'assainissement qui ont empêché la récolte sur un champ d'une superficie de 2 950 m². Bien qu'EDF propose 0,80 € le m², après discussion avec les services de la Chambre d'Agriculture, l'indemnité pourrait être fixée à 0,50 € le m², soit un coût global de 1 475 €.

Toutefois, à l'avenir, si d'autres indemnités devaient être réglées, le maire propose de saisir la Chambre d'agriculture qui procédera à une estimation du tarif de l'indemnité après avoir constaté l'état du terrain avant et après les travaux. Cette prestation serait facturée à la commune.

Monsieur Pascal Contat quitte la salle au moment du vote en raison des intérêts qu'il a dans cette affaire.

A l'exception de quatre abstentions, il est décidé :

d'accepter de verser une indemnité de 1 475 € au titre de la perte de récolte au GAEC "Les Clappins"

de saisir à l'avenir la Chambre d'Agriculture pour estimer les indemnités à verser au titre de récoltes endommagées par des travaux communaux

Présentation du projet d'assainissement et eau du Biolley- Rapporteurs Pascal

Contat et Fabrice Perrissoud

Messieurs Contat et Perrissoud présentent le projet élaboré par Profils Etudes. Le tracé démarre à la step pour se terminer au Biolley Haut. Ils précisent que la colonne d'eau sera refaite à partir du réservoir. En effet, les bornes à incendie doivent être alimentées en diamètre 100, alors qu'elles ne le sont qu'en diamètre 60 actuellement .

Un dossier de demande de subvention est déposé au SMDEA. La décision d'attribution sera votée en mars 2010. Les travaux pourraient commencer à l'automne 2010.

A l'unanimité, il est décidé d'approuver le projet et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de subventions de tous les partenaires compétents en la matière.

Communauté de Communes - Modification des statuts Rapporteur : Olivier Marmoux

Par délibération du 22 décembre 2008, les élus communautaires ont créé une commission intercommunale pour l'accessibilité. Cette commission installée depuis le 18 mars 2009 a prévu de réaliser un Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces public (PAVE) et un diagnostic sur les Etablissements Recevant du Public (ERP)

Pour ce faire, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly doit avoir la compétence "Elaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics" et "Réalisation du diagnostic des Etablissements Recevant du Public pour les catégories 1 à 4".

Il est proposé d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes portant prise de compétence "Elaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics" et "Réalisation du diagnostic des Etablissements Recevant du Public pour les catégories 1 à 4".

A l'exception de 2 abstentions, la modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly telle que proposée est approuvée

A l'exception de 2 abstentions, la modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly telle que proposée est approuvée

Classe de mer de l'école primaire Rapporteur : Axel MINEUR

Monsieur Mineur explique que la directrice de l'école primaire doit déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général pour financer la classe de mer. 23 élèves partiront pendant 9 jours à l'île d'Oléron. Le Conseil Général participe à hauteur de 10 € par enfant par jour, sous réserve que la Commune participe pour un montant équivalent. Aussi, la commune est sollicitée pour un montant de 2 070,00 €.

A l'unanimité, il est décidé d'accorder une subvention de 2 070 € à l'école pour l'aider à financer la classe de mer. Les crédits seront inscrits au budget primitif 2010.

Compte rendu des Délégation du Conseil Municipal au Maire

Achat d'une saleuse
5 devis avaient été reçus

Fournisseur	Montant HT et capacité	Reprise semoir ht	Montant HT final
CHAVANEL	5 520,00 € pour 1 000 l	- 900,00 €	4 620,00 €
PONCET	9 585,00 € pour 900 l	- 1 000,00 €	8 585,00 €
BAUDET	5 850,00 € pour 1 000 l	- 1 000,00 €	4 850,00 €
DIMA	4 700,00 € pour 980 l	- 500,00 €	4 200,00 €
DIMA variante	5 250,00 € pour 1 350 l		4 750,00 €

La saleuse proposée par Poncet était d'un montant trop élevé.

La saleuse proposée par Baudet était identique à celle présentée par Chavanel mais à un prix supérieur. Les modèles présentés par la société Dima ne comportaient ni réglage hydraulique, ni bâche, ni grille de protection ce qui est indispensable pour la protection du matériel et son efficacité dans le temps.

Dans le cadre de ses délégations et devant la nécessité d'obtenir ce matériel le plus rapidement possible, Olivier Marmoux a commandé une saleuse chez Chavanel pour un montant de 4 620,00 € HT

Recensement 2010

Monsieur Marmoux rappelle à l'Assemblée la nécessité de désigner un coordinateur d'enquête afin de réaliser les opérations de recensement 2010. Il propose de nommer Madame Gallet Sylvie, adjoint administratif 2^{ème} classe employée au secrétariat de la mairie de Vault. Elle a d'ores et déjà eu une journée de formation à cet effet. Par ailleurs, Il rappelle que la Commune est à la recherche de deux agents recenseurs. Les candidatures doivent être déposées en mairie avant le 30 novembre prochain.

A l'unanimité, il est décidé de nommer Madame GALLET Sylvie, Adjoint administratif 2^{ème} classe de la mairie de Vault, coordinatrice d'enquête chargée de la préparation et la réalisation des enquêtes de recensement de l'année 2010.

Questions diverses

Exercice du droit de préemption 2 parcelles référencées au cadastre sous les numéros 1065A et 1066A, chez Robin, sont mises en vente . La commune est sollicitée pour l'exercice du droit de préemption. Vu l'emplacement des parcelles, les élus ne souhaitent pas exercer le droit de préemption.

Fête de départ de Corinne Conte, secrétaire de mairie :
Le 20 novembre de 19 à 21 heures : apéritif dînatoire

La Commission Communale des Impôts directs se réunira en mairie le 21 novembre à 8h30

La cérémonie du 11 novembre est avancée à 10h30 : un plan de circulation a été mis en place pendant la cérémonie.

Monsieur Yves Lamaison propose un bilan de fonctionnement des différentes commissions. Une réunion à cet effet est programmée le lundi 23 novembre à 20h30 en mairie.

Date du prochain conseil municipal : Vendredi 27 novembre 2009

L'ordre du jour étant épuisé, le chapitre des questions diverses étant clos, le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 23 heures.

Le Maire
Olivier MARMOUX

Période d'affichage du 16 novembre 2009 au 15 janvier 2009

Le Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Olivier Marmoux', is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE' at the top, 'SALMES' at the bottom, and '74150' in the center. There are also some decorative elements within the stamp.